BIBLIOTHEQUE REGIONALE
LA NEUVEVILLE

AG Bibliothèque 2018
24 avril 2018

Présent-e-s :
Comité : Jean-Steve Meia, Jacques Macabrey, Juliette Spichiger, Andrea Olivieri, Simon Meia, Jean-Claude Zuberbühler, Valérie Raselli, Virginie Borel
Bibliothécaires : Françoise, Michèle, Marianne, Laure

Excusée : Mme Zoppi

1. Bienvenue du président
   L'ordre du jour a été reçu dans les temps conformément aux statuts.

2. PV du 15 juin 2017 : la lecture n'est pas souhaitée. Aucune modification n'est demandée. Acceptation du PV par l'assemblée avec remerciements à son auteure, Valérie.

3. Rapport du président
   Jean-Steve donne lecture de son rapport sur l'année écoulée.

4. Rapport des bibliothécaires
   Adultes
   Accent mis sur le contrat de prestations :
   - 3 rencontres des bibliothèques du JB
   - 2 rencontres des bibliothèques du canton
   - 1 rencontre des bibliothèques régionales et des municipaux : création d'une association des bibliothèques du JB
   - Conférences de René Prêtre : grand succès populaire pour les deux soirées

   Enfants
   - Tralalire et Né pour lire, visites d'écoles fonctionnent bien
   - Bibliomedia : le prêt de documents désormais disponibles en allemand et en anglais débute bien
   - « Bibliothèques qui s'engagent pour les réfugiés » : La Neuveville est désormais membre et dispose de quelques ouvrages en trois langues de migration
   - Ouvertures élargies et harmonisées: du lundi au jeudi de 15h à 18h, le jeudi jusqu'à 19h
   - Mail de rappel 5 jours avant la fin du prêt
   - Les ordinateurs auront 5 ans en 2018 : changements à prévoir
   - La bibliothèque sur Facebook depuis 5 mai 2017

   Chiffres
   - Le prêt des iBooks stagnent
   - Les DVD sont tjs bien prêtés
   - Documents adultes : -3,9%, et +1,5% chez les jeunes
   - Remarque : on n'arrive pas à faire décoller le nombre de prêts malgré des heures d'ouverture élargies
   - Clientèle stable selon les cotisations

Le président adresse ses remerciements aux bibliothécaires pour ce travail de synthèse.

Les deux rapports sont adoptés par l'assemblée.

5. Nouveaux statuts

Les statuts sont acceptés à l'unanimité des membres ayant le droit de vote.

6. Démissions et nominations au comité
   Repartent pour un nouveau mandat de deux ans :
   Jean-Steve, président
   Valérie, comptable
   Jacques, secrétaire
   Simon, étudiant en informatique à St-Imier, responsable TIC - nouveau
   Andrea, représentant de la municipalité

   Juliette, Virginie et Jean-Claude démissionnent du comité.

7. Comptes
   Les comptes sont détaillés par Valérie pour expliquer l'usage des provisions notamment et les salaires. Jusqu'à fin 2019, les comptes doivent être compensés au vu des dépenses en hausse. L'aide de la commune sera la bienvenue pour 2018 et 2019 en attendant le nouveau contrat dans le cadre de la LEAC.
   Montant des réserves actuelles : CHF 11'000.-

8. Vérification des comptes de l'exercice 2017
   Valérie donne lecture du rapport de révision.

   Approbation des comptes par l'assemblée et décharge à sa responsable.

9. Budget 2018
   Valérie présente un budget où les charges en hausse apparaissent, ainsi que le soutien accru de la commune.

   Le budget 2018 est accepté par l'assemblée.

   A partir de 2020, le budget coïncidera avec le nouveau cadre légal de la LEAC.

10. Divers
    Le calendrier en vue de l'engagement du-de la futur-e responsable est présenté par Jean-Steve. La mise au concours est imminente.

    Prochaine séance du comité : mercredi 6 juin à 20h, sans les bibliothécaires.

    L'assemblée générale est close à 20h10.

    La Neuveville, le 27 avril 2018 Virginie Borel

Annexes :
- Rapport du président
- Nouveaux statuts de la bibliothèque
- Rapport des vérificateurs

Rapport du président, 24 avril 2018

Chères/chers membres du comité,
Chères bibliothécaires,
Chères/chers membres,

Il y a tout juste une année, le 19 avril 2017, nous avons vécu, ici même, une séance, que je peux qualifier de séance de crise, où nous avons envisagé différentes options pour l'avenir de notre bibliothèque.

Il y a 10 mois, à l'occasion de l'AG du 15 juin 2017, après avoir établi un état des lieux avec les bibliothécaires, nous avons décidé de conserver une structure de type associative, et donc un comité, mais de faire évoluer la répartition des tâches entre le comité et les bibliothécaires, d'ajuster les salaires des bibliothécaires et de modifier les statuts de manière à permettre l'engagement d'un ou une responsable de la bibliothèque.

Que s'est-il passé depuis ? J'ai choisi de mettre en évidence quelques moments marquants de mon point de vue, en assumant toute la subjectivité et l'égocentrisme du propos. Dans la mesure où je souhaite porter un regard sur mes 10 mois de présidence, je me permettrai de faire glisser légèrement la période couverte par ce rapport et porterai un regard sur ce qui s'est passé entre juin 2017 et maintenant.

Du côté de la bibliothèque, je relèverai que tout continue de bien rouler, comme le rapport des bibliothécaires le détaillera. Je tiens à remercier ici Françoise, Laure, Marianne et Michèle qui assurent l'accueil, le prêt, les achats et toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement d'une bibliothèque de lecture publique. J'ai pu partager deux moments exceptionnels : D'abord la double conférence de René Prêtre. Quel succès ! Merci à Laure pour cette initiative et aux bibliothécaires pour le travail fourni avant et pendant ces deux grandes soirées. Merci au Conseil communal pour avoir mis à disposition gratuitement la salle des Epancheurs et Monsieur A Marca pour la technique. La Neuveville peut être fière d'avoir un Conseil Communal toujours prêt à soutenir les initiatives. Plus récemment, nous avons vécu une très belle soirée polar avec Marc Voltenauer et Nicolas Feuz. Ces deux auteurs auraient mérité un auditoire bien plus fourni. Une nouvelle fois, la promotion est restée bien timide. C'est vraiment l'un de nos points faibles.

Du côté des autorités, les relations avec le Conseil du Jura bernois, après des débuts plutôt tendus, semblent évoluer de manière positive. Il me semble qu'on a quitté le ton directif et la vision centralisatrice et pris conscience que les bibliothèques font déjà du bon travail et qu'il faut travailler main dans la main avec les Communes-sièges, lesquelles assurent la grande partie du financement. On s'achemine vers la création d'une Association « Bibliothèque du Jura bernois » qui deviendra l'interlocuteur du CJB. Du côté de la Commune de la Neuveville, nos demandes, financières notamment, ont été bien accueillies. C'est l'occasion de remercier très chaleureusement Andrea Olivieri qui est un très précieux ambassadeur de la bibliothèque au sein de nos autorités.

Et finalement, je relèverai, du côté du comité, une année avec des hauts mais aussi des bas. Si nous avons bien travaillé sur la rédaction des nouveaux documents cadre (statuts, contrats de travail, descriptifs de fonction) et tenus des séances que j'ai vécues comme efficaces et agréables, je ne vous cache pas que je me suis senti, comme les deux présidentes qui m'ont précédé, passablement esseulé : Nous étions deux – merci Andrea – lors de la dernière séance de comité à une date pourtant fixée ensemble, j'étais le seul membre du comité lors de la soirée polar pourtant suggérée par une partie du comité, et nous serons deux – merci Valérie - lors de la sortie planifiée au mois de juin pour marquer le départ en retraite de Michèle et la fin de nos travaux de réorganisation. N'entendez pas une critique dans ces propos. Seulement le constat de nos vies bien remplies et la confirmation qu'il était temps de faire évoluer notre organisation. Je compte beaucoup sur l'arrivée d'un-e responsable qui ait du temps, pour fonctionner comme un deuxième moteur, pour amener du dynamisme dans notre structure, et pour permette d'assurer la pérennité de notre bibliothèque dans un environnement qui ne manque pas de défis. Je vous invite donc à accepter la modification des statuts au point 5 de notre ordre du jour, ce qui nous permettra de poursuivre selon calendrier fixé, avec une mise au concours ouverte d'ici début mai.

Merci pour votre attention.

La Neuveville, le 24 avril 2018 Jean-Steve Meia

BIBLIOTHEQUE REGIONALE
LA NEUVEVILLE

STATUTS DE L'ASSOCIATION « BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE LA NEUVEVILLE »

I. Dispositions générales

Art. 1

[1] La « Bibliothèque régionale de La Neuveville » (ci-dessous dénommée l'Association) est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

[2] Le siège de l'Association est situé à La Neuveville.

[3] Sa durée est indéterminée.

II. Buts

Art. 2

L'Association poursuit les buts suivants :

- Permettre l'existence d'une bibliothèque régionale publique et scolaire à La Neuveville.
- Développer un lieu dédié à l'information, à la formation, à la culture, aux loisirs, aux échanges et aux rencontres.
- S'engager en faveur de la promotion de la lecture.
- Organiser régulièrement des manifestations.

III. Ressources

Art. 3

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- les cotisations versées par les abonnés;
- les subventions;
- les dons et legs.

IV. Membres

Art. 4

L'Association connaît deux sortes de membres: les membres individuels et les membres collectifs.

Art. 5

[1] Sont membres individuels de l'Association tous les abonnés adultes à jour de cotisation.

[2] Les couples comptent comme un membre individuel.

Art. 6

Sont membres collectifs les personnes morales contribuant aux ressources de l'Association. La Municipalité de La Neuveville est membre collectif de droit.

Art. 7

La qualité de membre se perd :

- par décès;
- par démission écrite;
- par l'exclusion prononcée par le Comité, pour « de justes motifs », avec un droit de recours devant l'Assemblée générale. Le délai de recours est de 30 jours dès la notification de la décision du Comité;
- par défaut de paiement pendant plus d'une année.

V. Organisation

Art. 8

Les organes de l'Association sont :

a) l'Assemblée générale;
b) le Comité;
c) le(la) responsable de la Bibliothèque;
d) l'organe de vérification des comptes.

a. L'Assemblée générale

Art. 9

[1] L'Assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire.

[2] Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire à la demande du Comité ou d'au moins 10 membres.

[3] Le Comité convoque l'Assemblée générale par voie de presse et sur le site internet au moins 10 jours avant la date fixée.

Art. 10

Le(la) président(e) dirige l'Assemblée générale selon l'ordre du jour établi par le comité.

Art. 11

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents; en cas d'égalité, la voix du(de la) président(e) est déterminante.

Art. 12

L'Assemblée générale a les compétences suivantes :
- Approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
- Accepter le rapport annuel, les comptes et le budget.
- Elire le président et les autres membres du Comité.
- Modifier les statuts.
- Dissoudre l'Association.

b. Le Comité

Art. 13

[1] Le Comité se compose d'au moins cinq membres : un(e) président(e), un(e) comptable, un(e) secrétaire, un(e) répondant(e) TIC (Technologies de l'information et de la communication) et un(e) représentant(e) de la Municipalité.

[5] Le mandat est de deux ans renouvelable.

[2] Le Comité prend ses décisions à la majorité des membres présents; en cas d'égalité, le(la) président(e) départage.

[3] Le(la) responsable de la Bibliothèque siège au Comité avec voix consultative.

[4] Le Comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent.

[5] Un jeton de présence est alloué aux membres du Comité.

[6] Le(la) comptable et le(la) répondant(e) TIC sont au bénéfice d'une indemnité.

Art. 14

Le Comité a les tâches suivantes :
- Définir l'organisation générale et les orientations de la Bibliothèque.
- Engager le(la) responsable de la Bibliothèque et lui déléguer les compétences nécessaires à assurer la bonne marche de la Bibliothèque.
- Confirmer l'engagement des employé(e)s de la Bibliothèque.
- Soutenir le(la) responsable dans l'exercice de sa fonction et le(la) rencontrer une fois par année pour un bilan annuel.
- Gérer les finances et préparer le rapport financier et le budget à l'attention de l'Assemblée générale.
- Valider le montant des cotisations des abonnés.
- Valider les documents officiels : règlement de la Bibliothèque, descriptifs de fonction et rapport d'activité.
- Représenter l'Association.

c. Le(la) responsable de la Bibliothèque

Art. 15

[1] Le(la) responsable de la Bibliothèque est chargé(e) d'assurer la bonne marche de la Bibliothèque.

[2] Il(elle) remplit son mandat dans le cadre d'un contrat de travail et conformément à un descriptif de fonction.

d. L'organe de vérification des comptes

Art. 16

[1] La Municipalité de La Neuveville est chargée de la vérification annuelle des comptes.

[2] Elle fournit un rapport écrit à l'attention de l'Assemblée générale.

VI. Signatures et représentation de l'Association

Art. 18

L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux du(de la) président(e) et du(de la) responsable de la Bibliothèque ou d'un(e) membre du Comité.

Art. 19

Les membres ne sont responsables financièrement de l'Association qu'à hauteur de leur cotisation.

VII. Révision des statuts

Art. 20

Les statuts de l'Association peuvent être révisés en tout temps par l'Assemblée générale.

VIII. Dissolution

Art. 21

La dissolution de l'Association doit être votée par l'Assemblée générale, convoquée pour traiter de ce seul point, à la majorité des trois quarts des membres présents.

Art. 22

En cas de dissolution, tous les biens de l'Association sont remis à la Municipalité de La Neuveville.

Ces *statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2018.*

Ils remplacent les statuts du 12 décembre 1985, modifiés par l'Assemblée générale du 24 avril 2002.

La Neuveville, 24.04.2018

Le Président :

Jean-Steve Meia

La secrétaire du jour :

Virginie Borel

BIBLIOTHEQUE REGIONALE
2520 LA NEUVEVILLE

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

EXERCICE 2017

Conformément au mandat qui nous est confié, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2017.

La situation du compte bancaire de la BCBE No 42 3.356.593.76 est conforme à l'avis de situation de la banque, soit un solde actif de CHF 25'980.94 au 31 décembre 2017.

La comptabilité est tenue avec exactitude. Toutes les écritures sont conformes aux pièces justificatives qui nous ont été fournies. Nous rappelons que tous les mouvements doivent être justifiés par un document.

Le résultat du compte d'exploitation enregistre une perte de CHF 371.85.

Le capital au 31 décembre 2017 se monte à CHF 8'023.14.

En conclusion, la caissière peut être remerciée pour son excellent travail et nous recommandons à l'Assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge à la responsable.

La Neuveville, le 26 mars 2018

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Service des finances
Les vérificateurs

D.Honsberger T. Lohri